Initiatives ministérielles

Lorsqu'ils ont adjugé, plus tôt cette année, le contrat des observateurs dans la région de Scotia-Fundy, les hauts fonctionnaires des pêches, à Halifax, n'ont même pas respecté les règles fondamentales régissant les appels d'offres. On a manipulé les exigences afin de pouvoir accorder le contrat à une entreprise n'ayant aucune expérience relativement aux bateaux étrangers qui pêchent au large.

L'entreprise choisie a été autorisée à recourir à des observateurs même si elle n'avait pas l'expérience en homologation exigée dans tous les documents d'appel d'offres. Il s'ensuit qu'il y a déjà eu de la surpêche. On a rapporté que, dans le secteur 3-O, des bateaux avec observateurs prenaient des petits poissons et rejetaient les prises non désirées à la mer.

• (1340)

Nous avons eu des problèmes avec les navires cubains qui pêchent le merlu argenté. En vertu de la loi, il doit y avoir des observateurs certifiés à bord de ces navires, mais, cette année, les Cubains ont pêché dans les eaux canadiennes sans observateurs expérimentés à bord à cause du nouveau contrat.

Cette situation enlève toute crédibilité à la stratégie. Récemment, le président du Comité des pêches a déclaré ceci devant le Comité des comptes publics: «Ce député de l'opposition n'a pas l'intention d'accepter les exigences du gouvernement concernant le contrat des observateurs». Une erreur a été commise et, au nom de la protection de la pêche, j'exhorte le gouvernement à agir. Le Comité des pêches a étudié le contrat de services d'observateurs et a préparé un rapport pour porter à l'attention du ministre les défauts de ce contrat et les problèmes auxquels il a donné lieu.

Le rapport du Comité des pêches m'a été remis mercredi dernier par le greffier du comité. Il y est amplement question de la priorité que le gouvernement accorde à la protection des pêches. Plutôt que de dénoncer les agents qui attribuent le contrat, le rapport recommande au gouvernement de transformer les postes d'observateurs en postes de fonctionnaires.

Le principal problème révélé par les témoignages entendus par le comité se situe dans le processus d'appel d'offres qui serait gravement défaillant. On ne trouve pas de suggestions de correctifs à ce processus et d'améliorations aux contrats dans le rapport du président, mais on lit malheureusement que les députés doivent accepter les opinions exprimées sur la transparence du processus et encore que: «nous n'avons apparemment pas d'autre choix que d'accepter cette interprétation, du moins dans son sens juridique strict».

Les défauts du processus d'appel d'offres ne sont soulignés nulle part. Le comité n'a jamais obtenu l'avis juridique qu'il avait demandé au ministre, en dépit du fait que celui-ci se soit engagé à le lui fournir.

Pourquoi le président déclare—t—il que le témoignage du ministère des Pêches et des Océans était truffé de déclarations confuses et contradictoires et qu'il n'était pas convaincant, mais arrive tout de même à la conclusion que le comité n'a pas d'autres choix que d'accepter le contrat tel qu'il a été attribué?

Deux des soumissionnaires se sont fiés aux renseignements disponibles sur les meilleures pratiques et sur la documentation accompagnant l'appel d'offres. Malheureusement, on a octroyé le contrat sans tenir compte des exigences selon lesquelles les observateurs doivent être certifiés et expérimentés ni des délais prescrits pour la soumission des listes d'observateurs qualifiés.

Si le soumissionnaire choisi n'a pas à respecter les exigences de base de l'appel d'offres ni les délais prescrits par ASC, il y a irrégularité dans l'octroi du contrat. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons maintenant des observateurs inexpérimentés en mer à la suite de l'octroi de ce contrat.

Le rapport n'aborde pas les vrais problèmes. Les exigences de la demande et les délais prescrits n'ont pas été respectés. On n'en a pas tenu compte intentionnellement afin de s'en prendre au syndicat des observateurs. La société qui était la plus susceptible d'embaucher des observateurs syndiqués est celle qui a été traitée le plus sévèrement lors de l'évaluation des soumissions. Le président-directeur général de la société choisie a refusé de rencontrer le président du syndicat des observateurs. Dans une lettre qui a été publiée, il disait ceci: «Nous ne voyons pas l'utilité de vous rencontrer à ce moment-ci. Autrement dit, M. Siddall, je n'ai pas confiance en vous et il est trop tard. Je ne resterai pas là à rien faire pendant que le ministre des Pêches et ses fonctionnaires s'en prennent de façon à peine déguisée à ce petit syndicat indépendant». En tant que membre du comité des pêches, je ne participerai à aucune manoeuvre visant à justifier cette action.

D'après les recommandations du président du comité, ou bien on tente d'étouffer le problème, ou bien on ne l'a pas compris. Selon les témoignages présentés devant le comité, la liste des 30 observateurs certifiés devait être soumise avant une certaine date, mais le MPO a choisi une date ultérieure. Le ministère n'a pas exigé que le soumissionnaire choisi présente la liste de 30 noms avant une telle date afin de satisfaire aux exigences de base en matière de compétence et d'expérience prescrites dans les documents d'appel d'offres.

D'après les témoignages présentés devant un comité de fonctionnaires du MPO, un nombre considérable de candidats inscrits sur la liste soumise par Biorex ont dû subir de nouveaux tests avant de pouvoir être certifiés. En exigeant qu'une liste de 30 observateurs certifiés et chevronnés soit soumise au plus tard le 5 avril, on voulait s'assurer que le soumissionnaire choisi ferait appel à la plupart des observateurs certifiés existants dans la région de Scotia-Fundy, garantissant ainsi une certaine continuité dans le programme. Lorsque ces exigences de base n'ont pas été respectées, le programme s'est beaucoup détérioré. Nous nous sommes retrouvés dans une situation où la majorité des observateurs ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de compétence et d'expérience.

Le processus d'appel d'offres, le programme des observateurs dans la région de Scotia-Fundy et la capacité du gouvernement de protéger nos stocks de poissons ont été compromis. L'efficacité du programme des observateurs réside dans la compétence et l'expérience de ses membres. Un article paru récemment dans un périodique du secteur de la pêche fait les mêmes constatations au sujet du programme américain des observateurs: